

# COMMUNIQUE



Le 5 décembre 2008

## Recommandations AFEP-MEDEF

Lors de sa réunion du 4 décembre 2008, le Conseil d'administration de Groupe Eurotunnel SA a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se référera Groupe Eurotunnel SA pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.